ARRÊTÉ N° AC_2026_DR_1326

Portant réglementation de la circulation sur la D8 du PR 41+143 au PR 41+090, du lundi 02 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026, à l'occasion de travaux de maintenance sur le réseau gaz, sur le territoire de la commune de LA CHAMPENOISE.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2026-07-07-00005 du 07 juillet 2026 portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2026 dans l'Indre,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2026-D-426 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2026-10-07-00003 du 07 octobre 2026 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu l'arrêté du 20 novembre 2023 du Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires nommant M. Philippe FAUCHET, en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, à compter du 1er décembre 2023,

Vu l'arrêté de Mme Maryvonne LE BRIGNONEN, Préfète de l'Indre, en date du 28 avril 2026, portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET en matière de gestion et conservation du domaine routier national et exploitation des routes nationales,

Vu l'arrêté en date du 6 mai 2026 du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant subdélégation de signature aux agents placés sous son autorité,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Saint-Valentin en date du 21/10/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Neuvy-Pailloux en date du 26/10/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de La Champenoise en date du 26/10/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Déols en date du 26/10/2026,

Vu l'avis favorable de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest en date du 29/10/2026,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun) en date du 27/10/2026,

Vu la demande présentée le 15/10/2026 par la société GAVANIER SARL demeurant ZA de l'occitania, 87250 BESSINES SUR GARTEMPE,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D8 du PR 41+143 au PR 41+090, du lundi 02 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026, à l'occasion de travaux de maintenance sur le réseau gaz,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de VATAN,

ARRÊTE

Article 1 :
Du lundi 02 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026, sur la D8 du PR 41+143 au PR 41+090, hors agglomération, sur le territoire de la commune de **LA CHAMPENOISE**, à l'occasion de travaux de maintenance sur le réseau gaz, réalisés par l'entreprise GAVANIER SARL et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules (sauf aux transports scolaires, aux riverains et aux véhicules de service public).

La durée des travaux est estimée à 2 semaines sur la période.

Article 2 :
Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

Article 3 :
La signalisation de chantier et déviation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise **GAVANIER SARL** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

Article 4 :
Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes du Département de l'Indre et affiché à :
- chaque extrémité des sections réglementées,
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel,
- la mairie de chaque commune concernée.

Article 6 :
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,
M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),
L'entreprise GAVANIER SARL,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :
La DIRCO,
Secrétariat des assemblées,
Au maire de la commune de LA CHAMPENOISE,
Au maire de la commune de SAINT-VALENTIN,
Au maire de la commune de NEUVY-PAILLOUX,
Au maire de la commune de SAINT-AOUSTRILLE,
Au maire de la commune d'ISSOUDUN,
Au maire de la commune de MONTIERCHAUME,
Au maire de la commune de DÉOLS,
Au maire de la commune de COINGS,
Au maire de la commune de BRION,
Unité Territoriale de VATAN,
La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUROUX,
Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Laurent LEGER
UT Vatan
30 oct. 2026

Renseignements
Unité Territoriale de VATAN
11 avenue de la Sentinelle, 36150 VATAN - Tél. 02.54.03.47.00
DGARTPE-UTVATAN@indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

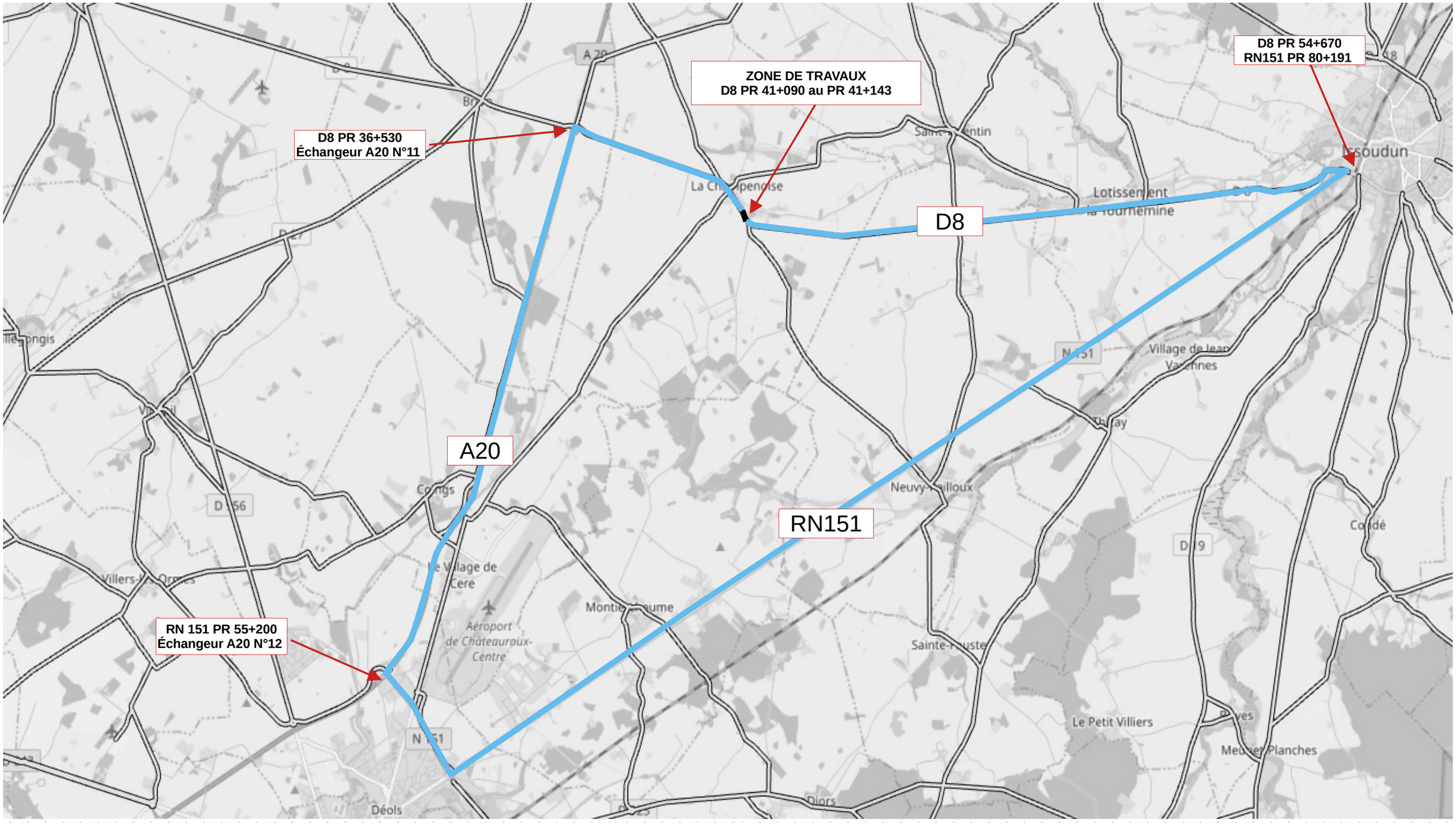
LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

Direction des Routes
UT Vatan

Travaux RD 80C LA CHAMPENOISE

Plan de déviation PL

N



© OSM, Département de l'Indre

Légende

Route barrée

Déviation PL deux sens

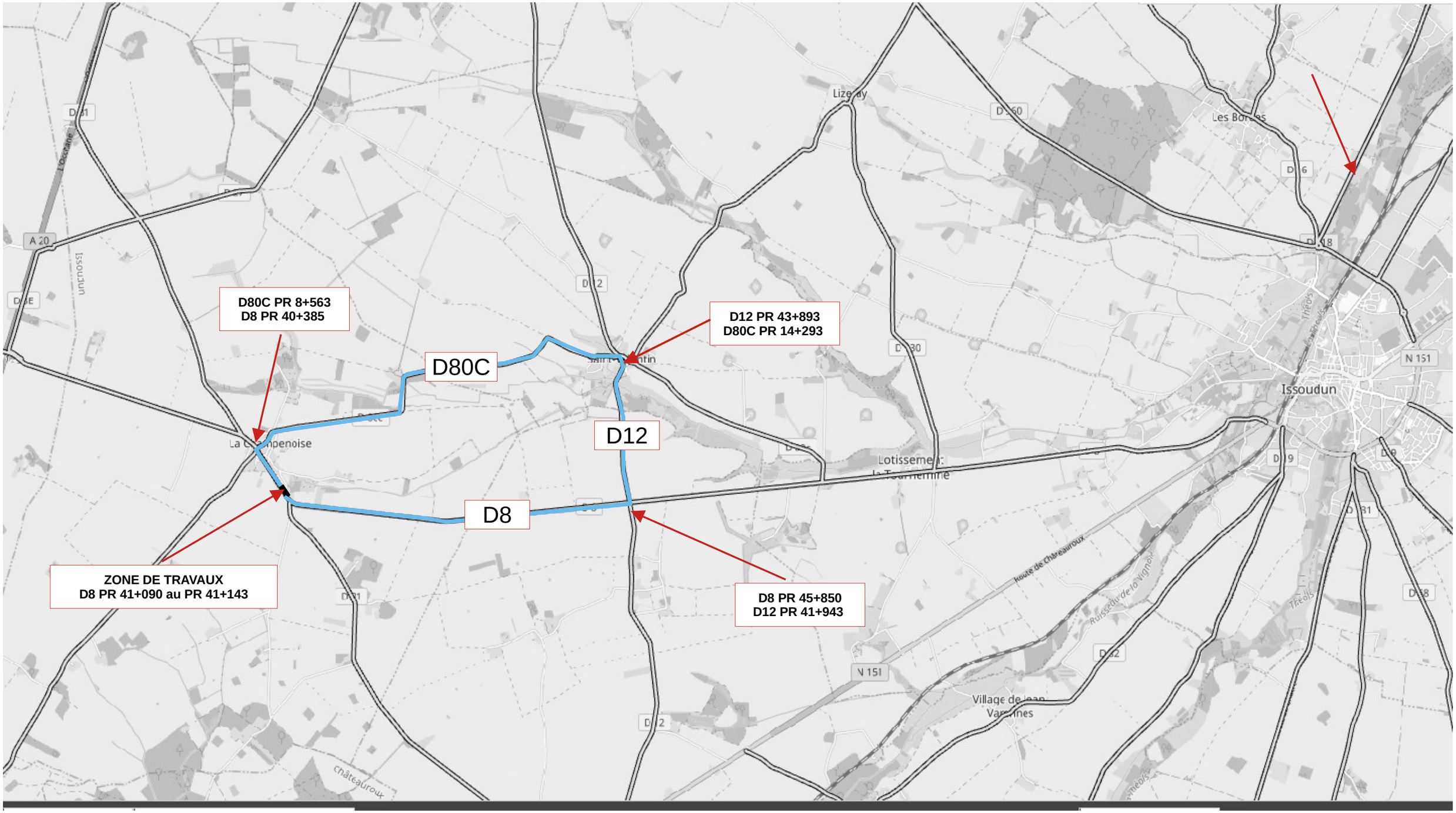
LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY

Direction des Routes
UT Vatan

Travaux RD8 LA CHAMPENOISE

Plan de déviation VL

N



© OSM, Département de l'Indre

Légende

Route barrée

Déviation VL deux sens